

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Holly Moore

<https://www.cadre21.org/membres/0cc075c65b80dcc2829d1765>

Date d'obtention : 2020-10-29 17:27:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode permet aux intervenants scolaires de mieux connaître leur champ d'intervention en lien avec la problématique du sextage fait par les adolescents et celui des autres partenaires (milieu scolaire, police et système légal). Elle permet une approche uniformisée et coopérative orientée vers la prise en charge empathique de la victime tout en évitant aux intervenants de se mettre en position délicate. En utilisant cette méthode, les intervenants peuvent intervenir sans être exposés au contenu de pornographie juvénile. Ils savent quand contacter le service de police. De plus, s'ils respectent la méthode, leurs interventions ne pourront porter préjudice aux démarches judiciaires si il y avait lieu.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permet de me sentir plus en confiance d'intervenir si une situation de sextage est portée à mon attention. J'ai l'intention de suivre la démarche d'intervention proposée dans la trousse. J'ai aussi le sentiment d'avoir en main les outils qui me permettront de compléter de manière rapide et complète une intervention en étroite collaboration avec le service de police. Elle me permet aussi de prendre plus sérieusement le sextage et ses implications légales.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lors de mes interventions, je vais continuer à souligner les impacts et les conséquences que ce type de comportement peut avoir (émotionnel, social et légal). Je vais particulièrement faire attention à considérer toute forme de sextage comme étant illégal même lorsqu'il a le consentement, ainsi qu'à ne pas être personnellement exposé à du contenu lors d'une intervention.